



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sécurité

Question écrite n° 99840

Texte de la question

Alors que l'Organisation de l'aviation civile internationale envisage de rendre obligatoire l'installation d'enregistreurs de vol à accès rapide dans les aéronefs de plus de dix tonnes avant le 1er janvier 2007, M. Dino Cinieri demande à M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement face à cette proposition destinée à améliorer la sécurité du transport aérien.

Texte de la réponse

Les normes de l'organisation de l'aviation civile internationale (OACI) prévoient la mise en place d'un programme d'analyse des données de vol pour les avions de plus de vingt-sept tonnes. Ces programmes nécessitent l'équipement des avions avec des enregistreurs de vol à accès rapide. L'OACI recommande par ailleurs de tels systèmes pour les avions de plus de vingt tonnes. La réglementation française impose déjà ces systèmes sur tous les avions de plus de dix tonnes ou de plus de vingt passagers. Elle suit en cela les conclusions du rapport de la mission d'information parlementaire sur la sécurité du transport aérien de voyageurs de juillet 2004. Par ailleurs, les autorités françaises attireront l'attention de la Commission européenne sur la nécessité de renforcer les dispositions en la matière contenues dans le projet de règlement européen modifiant le règlement (CEE) n° 3922/91 du conseil relatif à l'harmonisation de règles techniques et administratives dans le domaine de l'aviation civile. Les dispositions actuellement prévues sont en effet simplement alignées sur la norme de l'OACI.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99840

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juillet 2006, page 7250

Réponse publiée le : 22 août 2006, page 8938